

## **BTS Services informatiques aux organisations**

dresse:  56. Che min de Rosiers  31130 Quint Fonsers  31130 Quint Fonsers  and Lestaglaire  Imparison of Lestaglaire  Impa		ATTESTATION DE STAGE	
om ou dénomination sociale:  dresse:  dresse:  3/130 QUINT FONSEGRIVES  criffie que  A OU LE STAGIAIRE  Nom: FONSEGRIVES  criffie que  A OU LE STAGIAIRE  Nom: FONSETTI Prénom: Martin Sexe: Fond Nome (e) le: 15/08/2004  dresse:  pasaase Leapardine 69400 VILLEFRANTE 5AONE  crity DIANT(E) EN (Initulé de la formation ou du cursus de l'enseignement supérieur suivi par le ou la stagiaire):  TOTS Services Informatiques aux Organisations  UN SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation):  CENTRE SCOLAIRE NOTRE DAME - 72 rue des Jardiniers - 69400 Villefranche-sur-Saône  ceffectué un stage prévu dans le cadre de ses études  DURÉE DU STAGE  Dates de début et de fin du stage: Du Algorit 2014 au 11/07/2001  au John 2014  au John	à remettre à la ou au stagiaire à l'issue du stage		
dresse:  56. Che min de Rosiers  31130 Quint Fonsers  31130 Quint Fonsers  and Lestaglaire  Imparison of Lestaglaire  Impa	ORGANISME D'ACCUEIL		
Triffe que  A OU LE STAGIAIRE  TOM : JOAN STAM Prénom : Martin Sexe : F□M M Né(e) le : 15/00/2004  A OU LE STAGIAIRE  TOM : JOAN STAM Prénom : Martin South Sexe : F□M M Né(e) le : 15/00/2004  A OU LE STAGIAIRE  S. DAAGAS L. LE PARTINE SOUTH STAGIAIRE (Instituté de la formation ou du cursus de l'enseignement supérieur suivi par le ou la stagiaire) : 1075 Services Informatiques aux Organisations  RUSEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) : CENTRE SCOLAIRE NOTRE DAME - 72 rue des Jardiniers - 69400 Villefranche-sur-Saône  Effectué un stage prévu dans le cadre de ses études  PURÉE DU STAGE  Dates de début et de fin du stage : Du M/A 2024 au M/A 2024  Tables de début et de fin du stage : Du		OLUTION	
A OU LE STAGIAIRE  Nom: PONJETI Prénom: Martin Sexe: F□M Nové(e) le: 151.001.2004  dresse:  Dasaas et le produine 694.00 VILLE FRANCHE 540NE  COULTINE 17.03 04 Mél: A martin bonethe Quincipe voivi par le ou la stagiaire):  TUDIANT(E) EN (initiulé de la formation ou du cursus de l'enseignement supérieur suivi par le ou la stagiaire):  TUDIANT(E) EN (initiulé de la formation ou du cursus de l'enseignement supérieur suivi par le ou la stagiaire):  TUDIANT(E) EN (initiulé de la formation ou du cursus de l'enseignement supérieur suivi par le ou la stagiaire):  TUDIANT(E) EN (initiulé de la stagiaire dans l'organisme, lus de l'education professionnelle 2  ACLICANS DE PAROME  TUDIANT(E) EN (initiulé de la situation professionnelle 2  ACLICANS DE PAROME  TUDIANT(E) EN (initiulé de la situation professionnelle 3  ACLICANS DE PAROME  TUDIANT(E) EN (initiulé de la situation professionnelle 3  ACLICANS DE PAROME  TUDIANT(E) EN (initiulé de la situation professionnelle 3  ACLICANS DE PAROME  TUDIANT(E) EN (initiulé de la situation professionnelle 3  ACLICANS DE PAROME  TUDIANT(E) EN (initiulé de la situation professionnelle 3  ACLICANS DE PAROME  TUDIANT(E) EN (initiulé de la situation professionnelle 3  ACLICANS DE PAROME  TUDIANT(E) EN (initiulé de la situation professionnelle 3  TUDIANT(E) EN (initiulé de la situation professionnelle 3  TUDIANT(	56 Chemin des Kos		
A OU LE STAGIAIRE .  IOM : Poor Settem Prénom : Martin Martin Box : F   M M Né(e) le : 151 au 2004 diresse :  Dassas ye leppeldine 69400 VILLEFRANCHE 540NE : DASSAS ye leppeldine 69400 VILLEFRANCHE 540NE : DASSAS ye leppeldine 100 de ursus de l'enseignement supérieur suivi par le ou la stagiaire) : 875 Services Informatiques aux Organisations  AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) : CENTRE SCOLAIRE NOTRE DAME - 72 rue des Jardiniers - 69400 Villefranche-sur-Saône   effectué un stage prévu dans le cadre de ses études   DURÉE DU STAGE  Dates de début et de fin du stage : Du 10/04/2024 au 17/04/2024  Dates de début et de fin du stage : Du 10/04/2024 au 17/04/2024  Dates de début et de fin du stage : Du 10/04/2024 au 17/04/2024  Dates de début et de fin du stage : Du 10/04/2024 au 17/04/2024  Dates de début et de fin du stage : Du 10/04/2024 au 17/04/2024  Dates de début et de fin du stage : Du 10/04/2024 au 17/04/2024  Dates de début et de fin du stage : Du 10/04/2024 au 17/04/2024  Dates de début et de fin du stage : Du 10/04/2024 au 17/04/2024  Dates de début et de fin du stage : Du 10/04/2024 au 17/04/2024  Dates de début et de fin du stage : Du 10/04/2024 au 17/04/2024  Dates de début et de fin du stage : Du 10/04/2024 au 17/04/2024  Dates de début et de fin du stage : Du 10/04/2024  Dates de début et de fin du stage : Du 10/04/2024  Dates de début et de fin du stage : Du 10/04/2024  Dates de début et de fin du stage : Du 10/04/2024  Dates de début et de fin du stage : Du 10/04/2024  Dates de début et de fin du stage : Du 10/04/2024  Dates de début et de fin du stage : Du 10/04/2024  Dates de début et de fin du stage : Du 10/04/2024  Dates de début et de fin du stage : Du 10/04/2024  Dates de début et de fin du stage : Du 10/04/2024  Dates de début et de fin du stage et au 10/04/2024  Dates de début et de situation professionnelle 2  Dates de début et de situation professionnelle 2  Dates de début et de situation professionnelle 2  Dates de début et de situ		FONSEGRIVES	
A OU LE STAGIAIRE  Nom: Por SETTI Prénom: Martin Sexe: F   M M Né(e) le: 151 09 2004  Idresse:  Dassage Leppalaine G9400 VILLEFRANCHE/SAONE  COULT JAMANT(E) EN (intitulé de la formation ou du cursus de l'enseignement supérieur suivi par le ou la stagiaire):  TUDIANT(E) EN (intitulé de la formation ou du cursus de l'enseignement supérieur suivi par le ou la stagiaire):  TUDIANT(E) EN (intitulé de la formation ou du cursus de l'enseignement supérieur suivi par le ou la stagiaire):  TUDIANT(E) EN (intitulé de la formation ou du cursus de l'enseignement supérieur suivi par le ou la stagiaire):  TUDIANT(E) EN (intitulé de la stagiaire):  TUDIANT(E) EN (intitulé de la struction):  TUDIANT(E) EN (intitulé de la struction):  TUDIANT(E) EN (intitulé de formation):  TUDIANT(E) EN (intitulé de la situation professionnelle 1  TUDIANT(E) EN (intitulé de la situation professionnelle 2  TUDIANT(E) EN (intitulé de la situation professionnelle 3  TUDIANT(E) EN (intitulé de la cutorisation de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, pus réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du			
In the state of th	ertifie que		
ACTIONS CONFIÉES AU STAGIAIRE (mention obligatoire)  Titulé de la situation professionnelle 1  ACTIONS CONFIÉES AU STAGIAIRE (mention obligatoire)  Titulé de la situation professionnelle 2  ACTIONS CONFIÉES AU STAGIAIRE (mention obligatoire)  Titulé de la situation professionnelle 3  ACTIONS CONFIÉES AU STAGIAIRE (mention obligatoire)  Titulé de la situation professionnelle 3  ACTIONS CONFIÉES AU STAGIAIRE (mention obligatoire)  Titulé de la situation professionnelle 3  ACTIONS CONFIÉES AU STAGIAIRE (mention obligatoire)  Titulé de la situation professionnelle 3  ACTIONS CONFIÉES AU STAGIAIRE (mention obligatoire)  Titulé de la situation professionnelle 3  ACTIONS CONFIÉES AU STAGIAIRE (mention obligatoire)  Titulé de la situation professionnelle 3  ACTIONS CONFIÉES AU STAGIAIRE (mention obligatoire)  Titulé de la situation professionnelle 3  ACTIONS CONFIÉES AU STAGIAIRE (mention obligatoire)  Titulé de la situation professionnelle 3  ACTIONS CONFIÉES AU STAGIAIRE (mention obligatoire)  Titulé de la situation professionnelle 3  ACTIONS CONFIÉES AU STAGIAIRE (mention obligatoire)  Titulé de la situation professionnelle 3  ACTIONS CONFIÉES AU STAGIAIRE (mention obligatoire)  TITULE ACTION	LA OU LE STAGIAIRE	/	
ETUDIANT(E) EN (Inititulé de la formation ou du cursus de l'enseignement supérieur suivi par le ou la stagiaire):  SITS Services Informatiques aux Organisations  AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation):  CENTRE SCOLAIRE NOTRE DAME – 72 rue des Jardiniers – 69400 Villefranche-sur-Saône  DEFFECTUÉ DU STAGE  DURÉE DU STAGE  DATAGE	Nom:	Sexe : F □ M 🕅 Né(e) le : 15 / 09 2004	
ETUDIANT(E) EN (Inititulé de la formation ou du cursus de l'enseignement supérieur suivi par le ou la stagiaire):  SITS Services Informatiques aux Organisations  AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation):  CENTRE SCOLAIRE NOTRE DAME – 72 rue des Jardiniers – 69400 Villefranche-sur-Saône  DEFFECTUÉ DU STAGE  DURÉE DU STAGE  DATAGE	Adresse: 5 passage leopoldine	- 69400 VILLEFRANCHE/SAONE	
effectué un stage prévu dans le cadre de ses études  DURÉE DU STAGE Dates de début et de fin du stage : Du 10/0 4 2024 au 12/07/2024 Dates de début et de fin du stage : Du 10/0 4 2024 au 12/07/2024 Dates de début et de fin du stage : Du 10/0 4 2024 au 12/07/2024 Dates de début et de fin du stage : Du 10/0 4 2024 au 12/07/2024 Dates de début et de fin du stage : Du 10/0 4 2024 au 12/07/2024 Dates de début et de fin du stage : Du 10/0 4 2024 au 12/0 7/2024 Dates de début et de fin du stage : Du 10/0 4 2024 au 12/0 7/2024 Dates de début et de fin du stage : Du 10/0 4 2024 au 12/0 7/2024 Dates de début et de fin du stage : Du 10/0 4 2024 au 12/0 7/2024 Dates de la situation professionnelle 1 Dates de la situation professionnelle 2 Dates de la situation professionnelle 2 Dates de la situation professionnelle 3 Dates de la code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée pomme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.  MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE Da ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de	ÉTUDIANT(E) EN (intitulé de la formation ou du cursus BTS Services Informatiques aux Organisations	de l'enseignement supérieur suivi par le ou la stagiaire) :	
DURÉE DU STAGE  Dates de début et de fin du stage : Du 10/04 2024 au 12/07/2024  Dates de début et de fin du stage : Du			
Dates de début et de fin du stage: Du 49/04/2024. au 12/04/2024.  Dates de début et de fin du stage: Du/	effectué un stage prévu dans le cadre de ses é	études	
Tates de début et de fin du stage: Du	DURÉE DU STAGE	2 2 12 17 2 2	
ntitulé de la situation professionnelle 2  Actions de management de semaines.  Actions de management de la situation professionnelle 2  Actions de management de la situation professionnelle 2  Actions de management informatique our produits felle contitulé de la situation professionnelle 3  Actions de management informatique our produits felle contitulé de la situation professionnelle 3  Actions de paramétrages produits informatique ou du stagiaire dans l'organisme, pous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-8 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.  MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE  a ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de			
ntitulé de la situation professionnelle 1  Réalisation professionnelle 2  Actions de marchane professionnelle 2  Actions de marchane professionnelle 3  Informatique sur produits felé contitulé de la situation professionnelle 3  Actions de marchane funde situation professionnelle 3  Actions de marchane fundes produits informatique sur produits felé contitulé de la situation professionnelle 3  Actions de paramétrages produits informatique  adurée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, pous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.  MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE  a ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de			
ntitulé de la situation professionnelle 1  Réalis atien d'une proquette de site internet marchane de la situation professionnelle 2  Actions de support informatique sur produits fèle contitulé de la situation professionnelle 3  Actions de support informatique sur produits fèle contitulé de la situation professionnelle 3  Actions de support informatique sur produits informatique  a durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, pous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-8 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.  MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE  a ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de	Représentant une durée totale de5 r	nombre de semaines.	
a durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, pus réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-8 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.  MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE  a ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de	MISSIONS CONFIÉES AU STAGIAIRE (mention o	bligatoire)	
a durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, pus réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-8 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.  MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE  a ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de	intitulé de la situation professionnelle 1	naquette de site internet marchane	
a durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, pus réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-8 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.  MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE  a ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de	intitulé de la situation professionnelle 2	nformatique sur produits teléco	
ous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-8 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.  MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE  a ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de€	intitulé de la situation professionnelle 3 Action S. de parametro	ages produits informatique	
MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE a ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de€	sous réserve des droits à congés et autorisations d'absen 18 du code de l'éducation). Chaque période au moins ég comme équivalente à un jour de stage et chaque périod	ce prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124- gale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée	
a ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de€		OU AU CTA CIAIDE	
		1. 1 The second of the second	
attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous	La ou le stagiaire a perçu une gratification de staj L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sou	The state of the s	

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art.D.124-9).

FAIT À QUINT LE 2/9/2021

Nom, fonction et signature du ou de la représentant(e) de l'organisme d'accueil

Jean-Christophe To